



LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER: UN TERRITOIRE CHARGÉ DE SON HISTOIRE

DOCTORANTE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR), ELLE POURSUIT SES ÉTUDES DANS LE CADRE D'UNE COTUTELLE EN HISTOIRE AVEC L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS IV ET LE GROUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES (GHFF). SON PROJET DE RECHERCHE, INTITULÉ LA FORÊT QUÉBÉCOISE AU XX^E SIÈCLE: POLITIQUES ET REPRÉSENTATIONS, SE SITUE DONC À LA JONCTION DE L'HISTOIRE ET DE LA SOCIOLOGIE. DÉTENTRICE D'UNE MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE L'UQAR, SON MÉMOIRE PORTAIT SUR LE RÔLE DES ÉLITES LOCALES DANS L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES. ELLE A EXPLORÉ CE THÈME À PARTIR DE L'ÉTUDE DU CAS DU NOTABLE LOUIS BERTRAND, ÉTABLI À L'ISLE-VERTE AU 19^E SIÈCLE. ELLE EST AUSSI DIPLÔMÉE DU BACCALaurÉAT EN HISTOIRE DE L'UQAR. AVANT D'ENTREPRENDRE SES ÉTUDES UNIVERSITAIRES, MAUDE FLAMAND-HUBERT A COMPLÉTÉ UN DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN PROTECTION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU CENTRE DE FORMATION EN FORESTERIE DE L'EST-DU-QUÉBEC, À CAUSAPSCAL. ELLE A AUSSI OCCUPÉ PLUSIEURS EMPLOIS EN AMÉNAGEMENT FORESTIER ET RÉCRÉATIF, AINSI QU'AU SEIN D'ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL. SES INTÉRÊTS DE RECHERCHE EN HISTOIRE FORESTIÈRE DEMEURENT DONC LIÉS DE PRÈS À SES EXPÉRIENCES PRATIQUES.

La Réserve faunique Duchénier, située au Bas-Saint-Laurent dans le haut pays de Rimouski, a connu la présence des clubs de chasse et de pêche jusque dans les années 1970, comme une grande partie des territoires forestiers québécois. Au cours de l'hiver 2013, s'est concrétisé un projet de sauvegarde des archives des anciens clubs privés de chasse et pêche qui occupaient jadis le territoire actuel de la Réserve faunique Duchénier. Cette initiative mérite d'être retracée et racontée pour son caractère unique et exemplaire en termes de gestion collective des ressources fauniques. Elle met en scène une multitude d'acteurs différents de la région de Rimouski qui ne travaillent pas toujours ensemble, mais unis ici pour la sauvegarde du patrimoine historique forestier. Toutefois, ici, ce genre de collaboration s'inscrit dans la suite des choses, car la Réserve Duchénier est particulière. À la suite du déclubage, ce territoire a fait l'objet d'une expérience pilote: un organisme à but non lucratif (OBNL) fut constitué regroupant des acteurs du milieu pour assurer la gestion des activités cynégétiques et halieutiques.

Cette expérience est demeurée unique au Québec, ce qui fait de la Réserve Duchénier le seul territoire faunique public ayant le statut de réserve administrée en vertu de ce modèle de gestion. Le lien au territoire prend sur ces lieux une tournure distinctive et donne une couleur particulière au sentiment d'appartenance pour les lieux. Au cours des prochaines pages, je vous propose un tour d'horizon de cette épopée régionale que nous aborderons en trois temps. Tout d'abord, il sera question du projet de fonds d'archives et du contexte dans lequel il a pris forme. Ensuite, à travers le récit du Scott Fish and Game Club, nous présenterons un pan de la trajectoire de la Réserve qui est au cœur de l'intérêt porté à l'histoire. Finalement, nous verrons comment s'est effectué le passage de l'ère des clubs privés à la création de la Réserve Duchénier, ce qui donna lieu à un modèle de gestion unique au Québec.

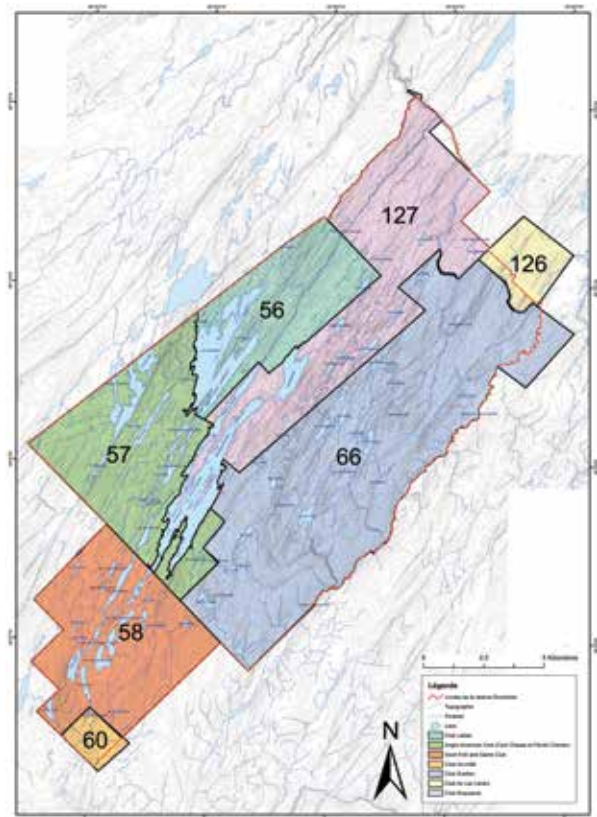
DES ARCHIVES DISPERSÉES

C'est grâce à la mise en commun des efforts de trois organisations qu'ont pu être mises en place toutes les conditions nécessaires à la création du fonds d'archives de la Réserve faunique Duchénier. Tout d'abord, on retrouve en tête la Réserve Duchénier et son directeur général, Alain Langlais¹. Passionné par ce territoire et son histoire, Alain Langlais a récolté au fil du temps une masse importante d'information, articles de journaux, archives, témoignages, qui ont maintenu en vie la trame qui lie les différentes étapes de la trajectoire de cet espace forestier. Du début du 20^e siècle jusqu'en 1977, sept clubs ont été en activité sur le territoire: le Club Labbé, l'Anglo-American Club, le Scott Fish and Game Club, le Club Un-mille, le Club Snellier, le Club du Lac Landry et le Club Duquesne. C'est plus particulièrement autour de la restauration du «village Scott» que l'intérêt pour l'histoire des lieux a pris toute son importance. Véritable petit hameau en plein cœur des bois, les bâtiments qui le constituent ont accueilli les membres du Scott Fish and Game Club de 1945 à 1977. À l'occasion de l'inauguration du village restauré pour accueillir les visiteurs, monsieur Nelson Darling, membre pendant plus de trente ans et dernier président du Club, s'est déplacé sur les lieux où il a passé une bonne partie de ses étés, accompagné d'albums photo et des registres. Tout d'abord prêtée à la Réserve, l'obtention de ces documents a ouvert une fenêtre sur l'idée de retracer et de rassembler les documents d'archives concernant les autres clubs de chasse et de pêche qui y étaient établis. Et bien sûr de pouvoir les conserver afin d'en assurer la pérennité, mais aussi de retrouver derrière ces sources la trame territoriale qui se cache derrière l'utilisation de la forêt à travers l'histoire de ces différents clubs qui étaient présents sur les lieux de ce qui est devenu aujourd'hui la Réserve Duchénier.

Il n'est pas toujours simple d'emmener les propriétaires d'archives privées à se départir de ces documents qui comportent un pan de leur vie. C'est donc en s'associant aux Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et avec l'aide de la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette (SADC) que la création d'un fonds d'archives dédié à la Réserve Duchénier a vu le jour. L'objectif était de rassembler

dans un même lieu un maximum d'archives concernant ce territoire. Il faut dire que les Archives régionales de l'UQAR avaient déjà en sa possession le fonds Jules A. Brillant, à l'intérieur duquel on retrouve parsemées plusieurs pièces reliées au Club Snellier. Un appel à tous a aussi été lancé afin d'inviter toute personne en possession de documents à entrer en contact avec l'archiviste de l'UQAR. Les archives du club Duquesne ont ainsi pu être récupérées, de même que quelques documents encore en possession du ministère des Ressources naturelles à Rimouski. Avec la création de ce fonds, une recherche documentaire a aussi été réalisée. Elle a permis de produire une cartographie des clubs, superposée aux limites de la Réserve et de dresser un premier portrait de l'ensemble des clubs sur le territoire².

LIMITES SUPERPOSÉES DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER ET DES ANCIENS CLUBS DE CHASSE ET DE PÊCHE



Cartographie : Marie-Hélène Lagueux-Tremblay.

1 Alain Langlais a été directeur général de la Réserve faunique Duchénier durant douze ans, de 2001 jusqu'en mars 2013.

2 À cet égard, nous soulignons le travail de Mathieu Robichaud et de Marie-Hélène Lagueux-Tremblay. Sans leur travail et la collaboration de la SADC de la Neigette, la rédaction de cet article n'aurait probablement pas été possible.

À L'ÉPOQUE DES CLUBS DE CHASSE ET DE PÊCHE SUR LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

Les vestiges du village Scott et leur restauration pour les activités de chasse, pêche et villégiature dispensée par la Réserve Duchénier a donné lieu à un travail de recherche et d'interprétation sur ceux qui ont été les occupants des lieux durant près de 75 ans. Le Scott Fish and Game Club a vu le jour en 1903 à l'initiative d'un groupe d'hommes des Cantons-de-l'Est. Il faut rappeler qu'à cette époque, le gouvernement faisait de la publicité jusqu'à New York pour attirer les amateurs de chasse et de pêche et leur offrir d'acquiescer des droits dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les rives du Saint-Laurent et les rivières à saumon étaient depuis longtemps prisées comme destination touristique (Lemieux, 1986, p. 37-38; Gagnon, 2002, p. 22). De plus, le développement du chemin de fer contribuait à l'accessibilité de la région et à la multiplication des clubs (Gagnon, 2002, p. 23). Par ailleurs, l'apparition des premiers clubs de chasse et de pêche dans le comté de Rimouski remonte aux années 1880.

C'est donc dès 1902 que Robert-L. Scott, un homme d'East-Angus, acquiert les droits de pêche dans les cantons Raudot et Bédard. L'année suivante, le Scott Fish and Game Club of Marbleton est incorporé. Au fil du temps, de plus en plus d'Américains deviennent membres du Club, jusqu'à en devenir majoritaires au cours des années 1920. À son point culminant, au début des années 1930, le Club a compté jusqu'à 86 membres et on y recevait parfois jusqu'à une centaine d'invités par année (Forest, 2013).

Tout au long de son existence, les activités du Club sont surtout orientées vers la pêche à la mouche, bien que la chasse y soit aussi pratiquée. Bon an mal an, la moyenne des truites capturées tournait autour des 725 à 750. Certaines années, on a cependant compté jusqu'à 3 750 prises dans les différents lacs sous bail du Club. On chassait surtout le cerf de Virginie et l'orignal, mais les captures se limitaient ici à moins d'une dizaine par année en moyenne. Les limites du Club couvraient au départ une superficie de 14 miles carrés (22 km²). Après avoir atteint une étendue allant jusqu'à 50 miles carrés (130 km²) au cours des années 1930, le territoire du Club se fixe à 19 miles carrés (49 km²) en 1939. À ses

débuts, les activités du Club se concentraient autour des lacs Lâche (de Baie) et Croche. Dans les années 1920 et jusqu'en 1945, on comptera dans ce secteur jusqu'à 21 chalets et cinq bâtiments communautaires. Une flotte de plus de 80 canots était à la disposition des pêcheurs. La vie était bien organisée autour du «village Scott», et un potager était même aménagé pour fournir des légumes frais en saison. Le Club embauchait dans la région un gérant qui faisait aussi office de gardien et d'homme à tout faire, généralement aidé d'un ou deux autres employés pour veiller au bois de chauffage, à la construction, à l'entretien des bâtiments et au potager... (Forest, 2013)

OLD CLUB

UN GRAND CHALET, AU SCOTT FISH AND
GAME CLUB (APRÈS 1945).



Source : Photographe inconnu. Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

C'est à partir de Sainte-Rita que l'équipée entreprenait sa marche jusqu'au campement. À pied, en canot et à cheval, c'est en famille, accompagné de guides (jusqu'à une dizaine par année durant les années 1920-1930), cuisinières et porteurs, qu'on se rendait profiter de ce coin de nature. Après la colonisation de Saint-Guy en 1936, on se rendait en automobile sur la route 296 d'où on s'engageait vers le campement (Forest, 2013).

Le 27 mai 1945, un incendie ravageait les premières installations du Club Scott. On retrouve encore sur l'ancien site les vestiges des grosses cheminées de

pierres qui caractérisaient les premiers chalets du Club. La forêt environnante a étonnamment été épargnée par les flammes. C'est une deuxième vie qui commence alors pour le Club, dont les effectifs sont réduits de moitié. Il faut dire qu'avec la guerre, les voyages de chasse et de pêche par des touristes en provenance des États-Unis avaient connu une nette diminution (Lemieux, 1986, p. 39). Quelques semaines après le désastre, on commence la reconstruction, aux abords du lac Grosse Truite¹. C'est alors sous la présidence de Morris F. LaCroix, un homme d'affaires du Massachusetts aux origines beauceronnes, que les opérations du Club sont menées. Jos Davidson, qui était déjà gérant et gardien pour le Club depuis les années 1930, entreprend l'édification des nouvelles installations. Au total, six chalets sont reconstruits, un bâtiment principal et cinq bâtiments de service (abris à bois et à poisson, glacière, atelier, sauna). On attribue alors aux chalets les noms des familles qui en sont propriétaires: Mason, Brigham, LaCroix, celui des filles LaCroix, Darling, et le chalet des guides. Le Club demeurera dès lors de plus petite envergure, se limitant à une vingtaine de membres. On y retrouve surtout des Américains, mais quelques Québécois apparaissent au registre. C'est le cas de deux hommes de Trois-Pistoles, dont le docteur Marcel Catellier, pour qui les premières années de fréquentation du Club étaient liées à sa pratique médicale, avant d'en devenir un membre en règle. Tranquillement, le nombre de Québécois augmente, suivant une tendance généralisée dans l'ensemble des clubs de chasse et de pêche de la région³ (Lemieux, 1986, p. 42). Deux types d'utilisateurs se distinguent alors au sein des membres. On retrouve d'une part les Américains, principalement des membres de la famille LaCroix-Darling, qui viennent pour des séjours d'une dizaine de jours durant les périodes de la fin mai au début juin et fin août-début septembre. Ils y pratiquent essentiellement la pêche à la mouche. D'autre part, il y a les Québécois, qui restent généralement deux ou trois jours sur les lieux, durant les périodes plus tranquilles. L'histoire du Scott Fish and Game Club se conclut sous la présidence de Nelson Darling, le gendre de Morris F. LaCroix, qui avait lui-même commencé à fréquenter les lieux comme invité alors qu'il était tout jeune adolescent, dans les années 1930 (Forest, 2013). Suivant la tendance de l'époque, le Club est devenu une affaire de famille et d'amis.

³ À la fin des années 1960, 185 des 220 territoires sous bail dans l'est du Québec sont entre les mains de Québécois (Lemieux, 1986, p. 43).

SCOTT FISH AND GAME CLUB (APRÈS 1945)



Source : Photographe inconnu. Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

SCOTT FISH AND GAME CLUB (APRÈS 1945)



De plus, on précise dans les règlements que le statut de membre «shall be limited to males of legal age and shall include all of the immediate family of such member excepting sons 21 years of age or over, except that in case of the death of a member his surviving widow or children shall be granted privilege of holding such membership⁴». Comme c'était la coutume dans la majorité des clubs, les nouveaux membres étaient admis sur recommandation d'un membre actif du Club. Chaque membre avait droit à deux invités lors de ses visites, suivant l'acceptation du comité exécutif et le paiement des frais et ce, pour un maximum de dix invités par saison. Cet *esprit de famille* s'est étendu aux employés. On comptait souvent plusieurs membres d'une même famille travaillant au camp. Jos Davidson et son épouse Fabienne Sirois ont eu leurs cinq enfants au Club, où ils vivaient à l'année.

Le Scott Fish and Game Club demeure un cas de figure qu'il a été possible de documenter un peu plus en profondeur. D'autres clubs, comme le Club Labbé ou le club Snellier, ont démarré leurs activités et sont demeurés principalement entre les mains de notables issus des professions libérales, commerçants, politiciens, hommes d'affaires, de la région de Rimouski (Gagnon, 2002, p. 46). Tous les Clubs n'étaient pas non plus aussi stables que le Scott, et ne pouvaient compter sur d'aussi fidèles employés. À ce titre, le club Scott fait figure d'archétype qui correspond à nos représentations de la pratique de la chasse et de la pêche qui allient amour de la nature relations humaines.

L'ABOLITION DES CLUBS : UN TERRITOIRE POUR LES POPULATIONS

Les activités du Scott Fish and Game Club ont pris fin, comme tous les autres clubs présents sur le territoire, au milieu des années 1970 avec la phase deux de l'opération *Accessibilité*. Au Bas-Saint-Laurent, c'est depuis la fin des années 1950 que les associations de pêcheurs et de chasseurs ont commencé à revendiquer un accès plus démocratique aux ressources cynégétiques et halieutiques (Gagnon, 2002, p. 64-65). En 1976, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de

Source : Photographe inconnu. Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

4 Constitution and by-laws of The Scott Fish and Game Club, As amended-adopted 11/26/48, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

la Pêche allait de l'avant avec sept projets-pilotes dans le cadre de son programme « sociétés de gestion », qui tentait de trouver des solutions à la demande de plus en plus importante pour les activités de plein air, de chasse et de pêche au sein de la population québécoise. La formule qui sera développée à la Réserve faunique Duchénier rappelle le projet initial promu par le ministre Claude Simard en 1974. Avec la phase deux de l'opération *Accessibilité*, le ministre souhaitait créer des unités de gestion de cent milles carrés dont la responsabilité relèverait d'organismes à but non lucratif formés d'associations de chasse, de pêche et de récréation (Lemieux, 1986, p. 45).

Le choix des territoires reposait sur une série de critères, dont le fait que ceux-ci étaient à proximité des centres de population, qu'ils possédaient déjà une unité géographique cohérente, qu'ils soient déjà bien desservis par un réseau routier forestier, bien pourvu en ressources fauniques et halieutiques, et principalement sous bail pour les activités de chasse et de pêche, ainsi que fréquentés jusqu'à ce jour principalement par des non domiciliés au Québec⁵. Le territoire de Duchénier correspondait en tous points à cette description. Les 106 milles carrés, avec ses 144 lacs de plus de 6 acres, ses 87 autres plus petits, ses six rivières totalisant 48 milles, ses 19 chemins de pénétrations depuis les municipalités de Saint-Valérien, Saint-Narcisse, Esprit-Saint et Saint-Guy, ainsi que ses 102 miles de chemin carrossables, sans compter sa proximité de Rimouski, était un lieu de choix⁶. Ce territoire a été choisi en raison d'un regroupement exceptionnel de plans d'eau constituant la plus forte concentration de lacs à haut potentiel sur la rive sud du St-Laurent, tout en étant aussi une zone privilégiée pour le cerf de Virginie et le petit gibier.

C'est dans ce contexte qu'un vaste projet d'aménagement intégré des ressources du territoire Basques-Neigette est entrepris. Les ministères de l'Agriculture, des Terres et Forêts et du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche conviennent, avec le Conseil Régional de Développement (CRD) représentant les municipalités limitrophes et les organismes concernés par l'utilisation des ressources, de réaliser une

expérience d'aménagement intégré sur le territoire des unités d'aménagement des Basques-Neigette. Les quatre sous-ministres en titre rencontrent le CRD le 12 mai 1976 pour jeter les bases d'un plan d'aménagement. Sa réalisation est confiée à un comité mixte comptant des représentants du gouvernement et de la population. En février 1977, le comité soumettait son rapport final sur l'aménagement des 106 milles carrés. Le rapport contient une trentaine de recommandations⁷. On y établissait un ordre de priorité dans l'utilisation des ressources. La faune arrivait au premier plan, suivi de la récréation et du plein air, et finalement de l'exploitation de la matière ligneuse. La mission du nouvel organisme à but non lucratif était donc orientée vers l'aménagement des ressources du territoire « en vue d'assurer la satisfaction du plus grand nombre possible d'utilisateurs des ressources renouvelables et d'offrir des services de récréation dans un cadre naturel en complémentarité avec le potentiel de ces ressources en tendant surtout à maximiser les retombées économiques dans le milieu immédiat » (Gendron, 1977, p. 2). Le cadre territorial était celui des anciens clubs de chasse et de pêche, avec quelques modifications. Les cinq baux des clubs qui arrivaient à échéance le 31 mars 1977 étaient de ce fait non renouvelés afin de donner accès aux nouveaux utilisateurs. Quant à ceux qui expiraient à la même date en 1980, ils ont été résiliés. Ces transformations ne se sont pas faites sans heurts et mécontentement. Surtout pour les membres des clubs issus de la région, il n'était pas facile de se défaire de leurs privilèges (Gagnon, 2002, p. 86-89). À l'été 1977, la gestion de la Réserve faunique Duchénier était remise entre les mains de la corporation « Le Territoire Populaire Chénier Inc. ». Elle était maintenant accessible au public⁸. De 1978 à 1982, le gouvernement a investi près de 750 000 \$ pour acquérir les installations et bâtiments construits au fil du temps sur le territoire⁹. Déjà, les installations du Club Scott étaient au centre du développement de l'image de marque de la Réserve.

5 Le développement et la gestion, sur les territoires de l'État, d'activités polyvalentes de récréation de plein air par des sociétés à but non lucratif, Rapport d'étape no 1, p. 8-9, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

6 Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

7 Gouvernement du Québec, Yves L. Duhaime ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, mémoire au conseil des ministres au sujet de la Réserve Duchénier dans le comté de Rimouski, 20 septembre 1978, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

8 Gouvernement du Québec, Mémoire au Conseil des ministres, 20 septembre 1978, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

9 Gouvernement du Québec, Réunion du Conseil des ministres, Décision no 78-424, 20 décembre 1978, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

UNE PREMIÈRE PUBLICITÉ POUR LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

JOURNAL DE QUÉBEC, 23 JUILLET 1979

Source : Photographe inconnu. Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

POUR DE VRAIES VACANCES NATURES...

LA RÉSERVE DUCHÉNIER!

Endroit de rêve pour de vraies vacances naturelles. LA RÉSERVE DUCHÉNIER est un territoire facilement accessible de plus de 150 kilomètres carrés de lacs, de rivières et de forêt.

LA RÉSERVE DUCHÉNIER, c'est aussi des chalets de tous les prix pour tous les goûts: vous pouvez louer un chalet luxueux isolé au bord d'un lac poissonneux ou encore un camp rustique situé en pleine forêt, dans une sorte de petit village coupé du monde et où les repas pris en communauté permettent des contacts faciles.

Sur la RÉSERVE DUCHÉNIER on peut pêcher, faire du canotage, se baigner, observer notre environnement dans des sentiers bien balisés... bref passer de vraies vacances naturelles.



POUR PLUS D'INFORMATION:

écrire à: **RÉSERVE DUCHÉNIER,**
Esprit-Saint,
Cité Rimouski, G0K 1A0

ou téléphoner à: **418-779-2311**

Le modèle de gestion visait à « accentuer la mainmise des québécois sur l'exploitation des ressources naturelles » et à favoriser l'intérêt et l'implication des citoyens « dans l'organisation, la gestion et la conservation de leurs valeurs récréatives de plein air en leur confiant des responsabilités et en leur laissant prendre des initiatives¹⁰ ».

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER EN 1977

Organisation	Nombre de sièges
Société d'exploitation des Ressources des Basques et de la Neigette	6 sièges
Conseils municipaux reliés aux principaux points d'entrée des 106 milles carrés	4 sièges
Conseil de comté de Rimouski	1 siège
Associations de chasse et de pêche	2 sièges
Organisme de Plein Air	1 siège
Conseil des Loisirs de l'Est du Québec	1 siège
Syndicat des Producteurs de Bois	1 siège
Opération Dignité II	1 siège
Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche	1 siège
Ministère des Terres et Forêts	1 siège
Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports	1 siège

(Gendron, 1977, p. 17)

¹⁰ Le développement et la gestion, sur les territoires de l'État, d'activités polyvalentes de récréation de plein air par des sociétés à but non lucratif, Rapport d'étape no 1, p. 5, Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

VESTIGE D'UNE CHEMINÉE DES BÂTIMENTS DU PREMIER SCOTT FISH AND GAME CLUB (AVANT 1945).



Source : Photographe inconnu. Archives régionales de l'Université du Québec à Rimouski, Fonds Réserve-faunique-Duchénier, UQAR-13-01-105.

Au Bas-Saint-Laurent, le projet prenait une teinte particulière, en s'inscrivant dans la foulée de l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) et des Opérations Dignité. En effet, suivant les travaux de consultation et de participation des populations dans le cadre d'un vaste projet-pilote d'aménagement du territoire, le gouvernement avait décrété la fermeture de plusieurs paroisses dites « marginales » et forcé le déplacement des populations vers des centres régionaux. Cette décision avait donné lieu à un mouvement de mobilisation sans précédent dans les milieux ruraux, qui s'était doté du nom d'Opérations Dignité¹¹. Le déclubage et la prise en charge de l'aménagement des ressources sur les 106 milles carrés étaient au nombre des revendications de l'Opération Dignité II. Cependant, l'aménagement forestier et l'exploitation de la ressource ligneuse échapperont toujours à la corporation, malgré les demandes faites à cet égard.

11 Les Opérations Dignité se divisent en trois expériences : Opération Dignité I, qui a débuté à Sainte-Paule et a couvert le territoire de la vallée de la Matapédia ; Opération Dignité II, née à Esprit-Saint, qui s'est étendue au haut-pays de Rimouski et au Témiscouata ; et finalement Opérations Dignité III, à Les Méchins. Le leitmotiv des Opérations Dignité était centré sur la prise en charge de l'aménagement et de l'exploitation des ressources.

CONCLUSION

Le territoire actuel de la Réserve faunique Duchénier possède une unité écologique fonctionnelle et une identité humaine qui s'est forgée au fil du temps, au fil du passage de ses occupants. La continuité qui se dessine à travers la présence humaine dans ces lieux fascine toujours. À une autre époque, selon d'autres modalités, d'autres personnes étaient là pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui : apprécier et profiter de cet espace et de la richesse des ressources qu'il recèle, s'exclure un moment du quotidien pour jouir de la quiétude de ces lieux reculés. Le Scott Fish and Game Club occupe ici une place particulière. Véritable petite institution locale de par sa longévité et son organisation, ses archives et ses bâtiments, surtout pour la deuxième partie de son existence, ont été particulièrement bien conservés. On rêverait de retrouver la même richesse documentaire pour tous les clubs de la Réserve Duchénier, afin de compléter la trame historique qui se cache à l'intérieur de ses contours. Avec le recul, on peut aujourd'hui entreprendre de s'attarder aux différentes expériences qui se sont inscrites dans les suites du déclubage. Ces territoires, devenus principalement des réserves fauniques ou des zones d'exploitation contrôlées (ZEC), comportent toutes leur histoire et leurs particularités, qui tissent les liens que la société entretient avec la forêt à travers les activités de chasse et de pêche. Il reste encore beaucoup à faire pour retracer dans sa totalité l'histoire du territoire Duchénier, et d'autres territoires mériteraient assurément qu'on leur porte la même attention.

BIBLIOGRAPHIE

Banville, Charles, 1977, *Les Opération dignité*, Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, 128 p.

Forest, Josée, 2012, *Le Village Scott*, Rimouski, Imaginature, 55 p.

Gagnon, Pascal, 2002, « La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980 », Mémoire de maîtrise en Études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières.

Gendron, Jean Paul, Le Comite 106 Milles 2 Basques-Neigette, Comite mixte Basques-Neigette, 1977, *Rapport final sur les 106 milles² Propositions d'aménagement, d'exploitation et de gestion des ressources : Rapport final, 28 février 1977*, Rimouski : Comité mixte Basques-Neigette, 20 p.

Lemieux, Paul, 1986, « *C'est arrivé par chez-nous...* » *Tourisme-Chasse-Pêche-Loisir. L'histoire d'un Ministère dans l'Est du Québec*, Rimouski, Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'Est du Québec, 325 p.